

# Achat de l'électricité pour l'Éclairage Public par le SDE 03

Mise en place progressive depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012

217 adhérents ont délibéré favorablement pour le transfert au SDE 03 de leur contrat d'achat d'électricité pour l'éclairage public

## Pour ces adhérents le SDE 03 assure :

- ◆ Le contrôle de la facture
- ◆ L'identification des armoires portées sur la facture
- ◆ Le règlement des factures au fournisseur
- ◆ Le traitement et l'analyse des données de facturation
- ◆ Le suivi des consommations (comparaison conso. réelle-théorique) afin d'en détecter les anomalies et les solutionner
- ◆ La mise à jour des puissances auprès du fournisseur afin d'actualiser les données de facturation de l'abonnement
- ◆ La demande de mise en service des nouvelles armoires auprès du fournisseur
- ◆ La demande de résiliation de PDL en cas de suppression de commande

En début d'année, le SDE 03, facture au titre des cotisations, le montant de l'achat d'électricité pour l'éclairage public réglé l'année écoulée et adresse un état détaillé des sommes facturées à chaque adhérent.

La mise en place de cette nouvelle action nécessite un lourd travail d'identification des PDL facturés et la configuration d'outils de gestion. A l'issue de ces opérations, un bilan détaillé et analysé des consommations sera transmis chaque année, les données de facturation seront également disponibles, en temps réel, sur le site du SDE 03 au travers de l'espace adhérent.

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter  
Géraldine DOLLET au 04 70 46 87 46**

